

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

Au cours de sa séance du 25 mai 2021, le Conseil a notamment :

Ressources humaines

- Approuvé l'engagement de M. Adrian BRSTILO pour une durée déterminée d'une année en tant qu'informaticien junior, et ce dès le 1^{er} juillet 2021

Bâtiments publics

- Validé le protocole de mesures lié à la transformation de la patinoire
- Validé les travaux de remise en conformité électrique de la médiathèque
- Validé le mandat d'architecte pour la transformation du Café du Lion d'Or
- Validé la fourniture pour le remplacement du compresseur et la création d'un réseau d'air comprimé pour le CO d'Octodure, bâtiment B
- Validé les travaux nécessaires à la rénovation de l'atelier céramique à l'Avenue du Grand-Saint-Bernard 2
- Validé les travaux de nettoyage de fin de chantier pour la crèche de Charrat

Commission scolaires

- Validé les achats de petit matériel scolaire mis à disposition des élèves
- Validé l'achat d'un tableau blanc interactif pour une classe
- Validé l'achat de mobiliers pour diverses classes, la bibliothèque de Charrat, les salles de travaux manuels et le projet mobilité du Cycle 1

Commission des allocations de formation

- Accordé des allocations de formation pour un montant total de CHF 16'720.-

Naturalisation

- Octroyé le droit de cité communal à 17 candidats

Travaux publics

- Validé la fabrication de nouveaux panneaux de signalisation liés aux parkings
- Adjugé les travaux d'aménagement des parcelles communales 5388 et 482, sises à Charrat-Vison
- Adjugé le mandat d'honoraires complémentaire pour le suivi des piézomètres et les analyses des échantillons dans le secteur de l'élargissement de la Dranse
- Validé la charte "santé, sécurité au travail"
- Validé les actions liées à la promotion du vélo
- Validé la création d'un nouveau sentier afin de raccorder le Sentier des Mines à « Chez Larzes »
- Validé les comptes 2020 de l'Association des Communes du canal du Syndicat

Petite enfance

- Approuvé le financement des heures de travail perdues par les parents d'accueil de Charrat durant la 2^e vague de Covid-19.

Constructions

Approuvé les demandes suivantes aux conditions développées dans l'autorisation elle-même :

- Gay-balmaz Yves : pose d'une palissade - parcelle 11454 plan 109, Avenue de la fusion, les Champs du Bourg, zone habitat individuel (r2), coord. 2570765/1104690
- Michoud Johan : transformation et le changement d'affectation d'un local commercial en restaurant à l'emporter - parcelle 104, plan 1, Rue Marc Morand 5, En Ville, zone habitat individuel, à aménager, coord. 2571700/1105700, propriétaires PPE 15183 à 15199
- Prologis Sàrl : construction d'une villa familiale - Charrat, parcelle 6272, plan 7, Avenue

des Chênes 63, les Biolettes, zone à bâtir villas, coord. 2575970/1107995

- Boson Daniel : installation d'une piscine enterrée et l'agrandissement d'un local - Charrat, parcelle 6074, plan 3, Impasse des Grands Prés 3, La Duay, zone à bâtir villas, coord. 2576864/1108271
- Schmid David : isolation périphérique et couvert de la terrasse - parcelle 3020, plan 10, Rue du Mont 3, La Délèze, zone habitat individuel (R2), coord. 2572240/1150660
- Lugon Christophe : pose d'un container - parcelle 4753, plan 41, Chemin de la Praille 5, Le Martinet, zone à bâtir collective B, coord. 2571300/1106750
- Société Coopérative d'Agriculture de Fully : création d'une ouverture en façade - Charrat, parcelle 5679, plan 11, Rue de l'Indivis, Le Brésil, zone artisanale et industrielle, coord. 25876800/1108600
- Lambiel Stève : tubage d'un four à pizza extérieur - parcelle 9187, plan 212, Rue des Farquet 43, Les Praz Prins, zone habitat individuel (R2), propriétaires PPE 18600 à 18605
- Kerrigan's Tavern Sàrl : pose d'un store toile - parcelle 10472, plan 105, Rue du Bourg 3, Le Bourg, zone vieille ville (VV)
- Bochud Jacques : installation de panneaux solaires - parcelle 15242, plan 14, Chemin des Valérianes 14, Les Bonnes Luites, zone habitat individuel (R2), coord. 2572258/1106421
- Friei Nicolas : installation de panneaux solaires - parcelle 4039, plan 35, La Verrerie 6, Le Pré Carré, zone habitat individuel (R2), coord. 2569646/1108706
- Gay Laurent : construction d'une villa familiale et la pose d'une pompe à chaleur extérieure - Charrat, parcelle 6230, plan 15, La Tsintre, Impasse des Grandes Prés 14, zone à bâtir villas, coord. 2576855/1108355
- Sinergy Infrastructure SA : pose d'une station transformatrice - parcelle 18838, plan 214, Rue des Planches, Les Planches, zone mixte "artisanale et commerciale" (AC), coord. 2575300/1106230

Délivrance d'une autorisation d'exploiter

- Délivré à Mme Souad BELATECHE, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *L'Atelier du Goût* sis au Chemin de la Praille B, 1920 Martigny, et ce dès le 1^{er} juin 2021
- Délivré à M. Ayrton RODRIGUES, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Good Year Shop-Café* sis à la Rue du Léman 43, 1920 Martigny, et ce dès le 26 mai 2021
- Délivré à M. Ayrton RODRIGUES, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Café du Pont* sis à la Rue de la Bâtiaz 3, 1920 Martigny, et ce dès le 26 mai 2021

- Délivré à M. Ayrton RODRIGUES, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Café-Bar Le Rétro* sis à l'Avenue de la Gare 7, 1920 Martigny, et ce dès le 26 mai 2021
- Délivré à M. Grégory VOUTAZ, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Les Quatre Saisons* sis à la Rue du Léman 28, 1920 Martigny, et ce dès le 1^{er} juin 2021
- Délivré à M. Julien BELOU, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *Shaft Club* sis à l'Avenue de la Gare 46B, 1920 Martigny, et ce dès le 26 mai 2021
- Délivré à M. Johan MICHOU, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne *L'Unique Tartare* sis à la Rue Marc-Morand 5, 1920 Martigny, et ce dès le 26 mai 2021

Délivrance d'une autorisation occasionnelle d'exploiter

- Délivré aux Caves du Manoir, par Mme Mélissa GUEMANN, une autorisation occasionnelle d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous la demi-yourte attenante au Manoir, pour les événements liés à l'activité des Caves du Manoir, et ce dès le 26 mai 2021